

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GLUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 7
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

Objet : 4. Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Labastide-sur-Besorgues - Réhabilitation chemin des Peyrejades.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Labastide-sur-Besorgues relatif à la réhabilitation du chemin des Peyrejades ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réhabilitation du chemin des Peyrejades.

Suite à la reconstruction du mur de soutènement éboulé lors de l'épisode cévenol du 3 octobre 2021, il y a lieu de remettre en fonction la voie communale des Peyrejades.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 4 943,85 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 16 479,50 €, le reste étant financé par le Département et, à hauteur de 30 %, par la commune.

Ces 4 943,85 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Labastide-sur-Besorgues de 34 921 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 26 851,64 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit à 21 907,79 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 4 943,85 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Labastide-sur-Besorgues pour financer la réhabilitation Chemin des Peyrejades ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Labastide-sur-Besorgues, initialement de 34 921 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221108-DEL08112022-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022